

L'ajournement

S'il en est ainsi, je présume que durant les trois mois écoulés depuis ces élections, nous aurions dû obtenir 33 millions de dollars par mois ou des projets d'une valeur supplémentaire de 100 millions de dollars auraient dû être annoncés dans St-Jean-Est. Nous n'avons plus entendu parler de ces annonces et mes électeurs se demandent quand ces projets seront entrepris.

Les travaux ont été entamés dans certains cas, si je ne m'abuse. Par contre, le 13 août, j'ai demandé que l'on me dise quand les chômeurs de Terre-Neuve auraient du travail, surtout dans les projets auxquels j'ai fait allusion—un projet de restauration de quai à Long Pond, un projet d'amélioration des installations portuaires de Foxtrap, le brise-lames de Bauline pour lequel on prévoit des dépenses de 1,5 million de dollars et le brise-lames de Flat Rock qui coûtera 1,2 million de dollars.

Sauf erreur, il y a des problèmes au sujet de ces projets et du projet d'amélioration de la pêche de 6 millions de dollars, à St. John. Je voudrais que le gouvernement nous dise quand ces projets seront entrepris.

Ces déclarations ont été faites dans le cadre des travaux habituels du gouvernement, si je ne m'abuse; on s'attend donc à ce que toutes les études nécessaires aient été faites, à ce que tous les travaux préparatoires aient été effectués et à ce que le gouvernement soit prêt à commencer à dépenser l'argent prévu et à entamer les travaux de construction.

J'aimerais qu'en répondant à ma question le secrétaire parlementaire donne un aperçu des échéanciers pour ces projets, surtout pour ceux que j'ai mentionné dans ma question du 13 août, c'est-à-dire le brise-lames de Flat Rock, le projet d'amélioration du port de Foxtrap et la restauration du quai de Long Pond, ce qui coûtera six millions de dollars.

M. Pat Binns (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Madame la Présidente, je me réjouis de cette occasion de pouvoir répondre au député de Saint-Jean-Est (M. Harris) de la part du ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon).

Il n'y a personne ici qui comprenne mieux que moi les problèmes des ports pour petites embarcations, car j'en ai beaucoup dans ma circonscription. Le gouvernement a commencé un grand programme de relance des ports pour la remise en état des ports de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve et d'ailleurs au Canada.

● (1815)

Je suis heureux que le député de St-Jean-Est reconnaisse que non seulement le ministère des Pêches et des Océans offre des ports et des services essentiels aux pêcheurs commerciaux de Terre-Neuve, mais également que les localités de pêcheurs peuvent compter sur bon nombre d'emplois découlant de la construction et de l'entretien annuel de ces ports. Dans le cadre du programme de revitalisation des ports que le ministre des Pêches et des Océans a annoncé en juin dernier, on a déjà consacré plus de 3 millions de dollars à des projets à Flatrock, Foxtrap, Outer Cove et Bauline dans la circonscription de St-Jean-Est. Ces projets en sont maintenant à l'étape de l'étude-conception et ils feront l'objet d'appels d'offres, on procédera ensuite aux travaux de construction.

A Terre-Neuve, on a, à l'heure actuelle, approuvé 25 projets d'une valeur totale de plus de 20 millions de dollars en vertu du programme spécial. La plupart de ces projets en sont à l'étape de l'étude-conception; des appels d'offres ont déjà été lancés dans le cas de plusieurs projets et les travaux de construction ont commencé à Lower Island Cove et St. Bride's. Les contrats pour la majorité des projets qui restent seront octroyés avant la saison de construction de 1988.

Je tiens à ajouter qu'en plus des projets qui ont été annoncés au sujet des ports de pêche de Terre-Neuve dans le cadre du programme de revitalisation des ports, le ministre a également approuvé des travaux de réparation et de construction de quelque 11 millions de dollars dans 120 ports de pêche de Terre-Neuve au titre du budget d'entretien de 1987-1988 pour les ports pour petits bateaux. Pratiquement tous ces travaux sont déjà en cours. Jusqu'à maintenant, cela porte le total des travaux approuvés à Terre-Neuve à 31 millions de dollars. En conclusion, je voudrais préciser qu'il faut probablement remonter à l'époque de John Diefenbaker pour voir un gouvernement consacrer autant d'efforts et d'argent à la revitalisation des ports pour petits bateaux au Canada.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Avant de donner la parole à la députée de Hamilton Mountain (M^{me} Dewar), je tiens à dire qu'en regardant la tribune de la Chambre des communes, je ne me suis jamais sentie si bien protégée. Si je tombe malade, je sais que je serai en bonnes mains.

LA FONCTION PUBLIQUE—LA RECONNAISSANCE DU PRINCIPE DE LA PARITÉ SALARIALE/LE MÉCANISME DE RAJUSTEMENT

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Madame la Présidente, malgré l'appréhension que cela me cause, je me fais un plaisir de prendre la parole sur cette question puisque je la juge très importante. Comme vous l'avez dit, il se peut que nous nous sentions bien protégés mais les infirmiers et les infirmières font partie d'une profession qui a souvent été laissée pour compte, non seulement dans notre pays mais aussi dans la société en général.

Bien entendu, de très graves problèmes nous confrontent à l'heure actuelle. J'ai demandé au président du Conseil du Trésor (M. Mazankowski) s'il ne pouvait pas intervenir sans tarder puisque la Commission des droits de la personne a rendu en juillet une décision en vertu de laquelle les infirmiers et infirmières auxiliaires doivent recevoir une rémunération égale pour un travail de valeur égale. Bien entendu, cette décision a modifié l'équilibre traditionnel qui existait dans la profession. Il existait depuis toujours un écart de 25 p. 100 entre les traitements des infirmières autorisées et ceux des infirmières auxiliaires autorisées.

En 1985, le président du Conseil du Trésor a proposé la tenue de négociations conjointes. A ce moment, les infirmières autorisées travaillant pour le gouvernement fédéral y avaient participé en toute bonne foi. Elles étaient très heureuses de le faire en vue de d'assurer un salaire égal pour un travail égal. Depuis, cependant, la décision de la Commission des droits de la personne a radicalement changé la situation. Cette décision avait des effets rétroactifs remontant à 1980.